



Restauration de registres d'état civil

DEL10_2023_09_18

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Le dix-huit septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, GUÉGAN Christian, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PARENNE Myriam.

Etaient absents excusés : LE ROUX Anne, MARETTE Nadège, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, EVANO Thomas, ANN Véronique.

Pouvoirs : LE ROUX Anne donne pouvoir à GARIDO Véronique
De COUESBOUC Régis donne pouvoir à LE DRÉAN Jérôme
De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à EVANNO Sophie
FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick
PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn
Du PREMORVAN Erika donne pouvoir à GUÉGAN Christian
EVANO Thomas donne pouvoir à EVANNO Eric
ANN Véronique donne pouvoir à PENNANEAC'H Mélanie

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Madame Véronique GARIDO

L'Adjointe informe l'assemblée :

L'état de conservation des registres de l'Etat Civil nécessite de lancer un programme de restauration.

Pour l'année 2024, il est proposé de restaurer les registres de naissances de 1920 à 1953 et la table décennale 1943-1953 soit 35 registres.

La restauration d'archives communales peut être subventionnée par :

- le Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant hors taxe du devis
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC) à hauteur de 40% du montant hors taxe du devis, suivant arbitrage en fonction de leur enveloppe budgétaire, l'aide portant principalement sur les archives d'avant 1914.

Le devis de restauration présenté par l'atelier Pergamena situé à la Trinité-sur-Mer, d'un montant de 12 194.85 € HT a été adressé pour avis technique aux Archives Départementales du Morbihan.

L'Adjointe propose à l'assemblée d'approuver le programme 2024 de restauration des registres de l'état Civil et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental et de la DRAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Personnel Communal – Vie Economique – Tourisme – Agriculture du 7 septembre 2023 ;

Vu l'avis technique favorable des Archives Départementales du Morbihan ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme 2024 de restauration des registres de l'état Civil ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental et de la DRAC.

ADOPTÉ : à 28 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 20 SEP. 2023

Le Maire,



Laurent DUVAL